



Ile d'Ouessant
Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
Assainissement collectif 2021

Réunion du 29/12/2022

Antea Group

Understanding today.
Improving tomorrow.

anteagroup.fr

Rappel réglementaire : Qu'est-ce qu'un RPQS ?

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service : C'est un rapport public, produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée et d'en suivre l'évolution.



Une obligation réglementaire imposée par le Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.2224-5)



Son contenu est déterminé réglementairement par le Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, modifié par le Décret du 2 décembre 2013



Le RPQS et le Rapport Annuel du Délégué (RAD) :
2 documents A NE PAS CONFONDRE

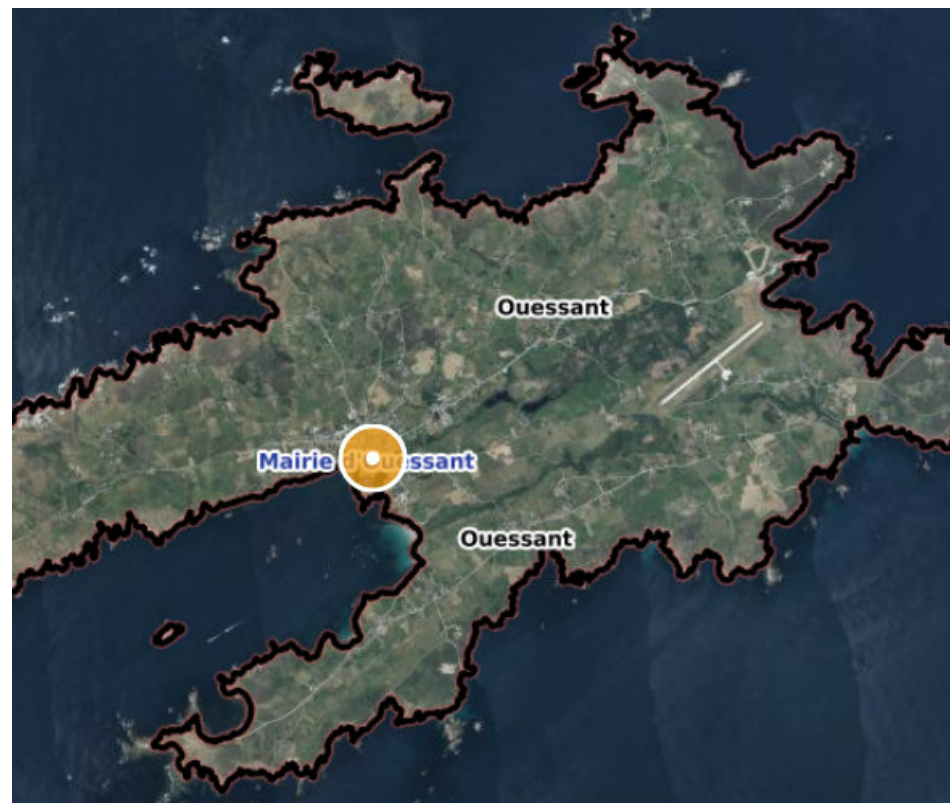
Caractéristiques techniques du service public

Présentation du territoire desservi

- L'île d'Ouessant exerce la compétence assainissement sur son territoire.

Mode de gestion du service

- Le service d'assainissement collectif est géré en régie avec le recours à un prestataire de service pour les interventions technique jusqu'au 31 décembre 2021.
- Le service d'assainissement non collectif est géré en régie.



Caractéristiques techniques du service public



➤ Estimation de la population desservie (D201.0)

L'estimation de la population desservie est de 834 habitants (INSEE, Population légale 2018).

➤ Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Il s'agit du nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signés par la Collectivité responsable du service de Collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique. Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la Collectivité qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières mais une autorisation n'est pas systématiquement assortie d'une convention de rejet.

A fin 2021, il existe une convention de déversement des boues hydroxydes de l'usine de production d'eau potable au réseau d'assainissement et à la station d'épuration communale de l'île.

Caractéristiques techniques du service public



➤ Nombre d'abonnements

❑ La commune d'Ouessant compte 208 abonnés (branchements dénombrés à partir du SIG).

➤ Volumes assujettis

❑ La consommation annuelle sur la commune d'Ouessant est de 20 239 m³ (données 2019).

Caractéristiques techniques du service public



➤ Caractéristiques du réseau de collecte

- ✓ En 2021, le réseau compte 8,2 km de réseaux de collecte dont 1,6 km en refoulement
- ✓ Le réseau de collecte a été posé en 1996.

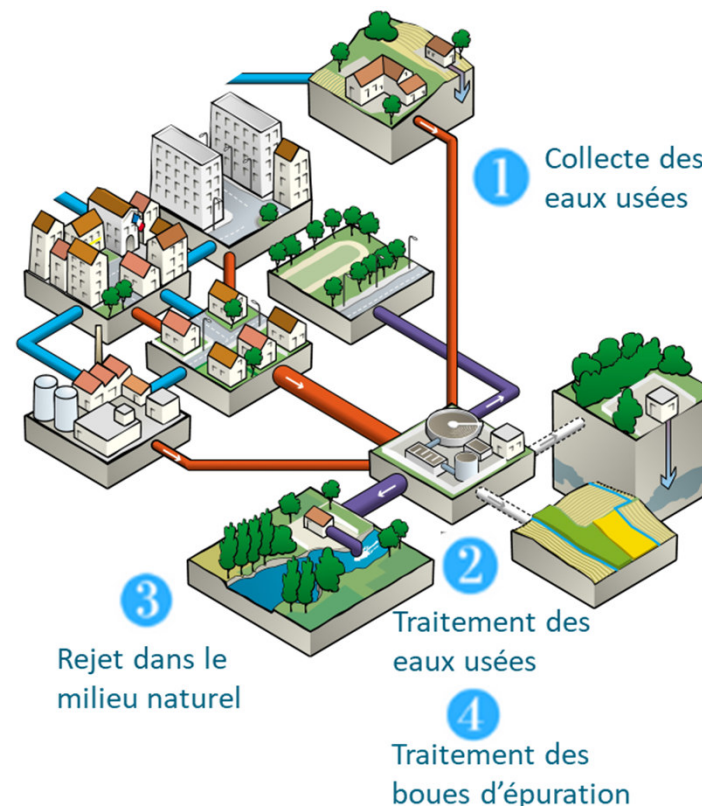
Caractéristiques techniques du service public

➤ Caractéristiques du réseau de collecte

✓ En 2021, le réseau compte 8,2 km de réseaux de collecte dont 1,6 km en refoulement.

➤ La station d'épuration*

Commune d'implantation : Ouessant
Capacité nominale : 1 500 Equivalents Habitants
Capacité hydraulique : 225 m³/j
Mise en service : 1996
Type de station : Décantation physique
Milieu récepteur : Eau côtière



* Source: <https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

Caractéristiques techniques du service public



➤ Capacité nominale de la station d'épuration (Arrêté du 31/08/2005)

- ✓ Bilans 24H (pH, Débit, Température, MES, DBO5, NTK, NH4, NO2, NO3, Ptot): 2 bilans par an.
- ✓ Quantité de boues produites (matières sèches): 1 par an
- ✓ Mesures de siccité: 6 par an

Capacité nominale organique : 81 kg/j
Capacité nominale hydraulique : 225 m3/j

➤ Charges reçues et performance du rejet

Paramètres	Concentration (mg/l)			Rendement (%)		
	28/07/2020	17/08/2020	Concentration maximale à ne pas dépasser	28/07/2020	17/08/2020	Rendement minimum à atteindre
DCO	180	180	35	60%	52%	60%
DBO5	610	685	200	54%	26%	60%
MES	371	474		58%	32%	50%
NTK	78	84		26.5%	11%	
NGL						
Pt	13	7,7		48.5%	13%	

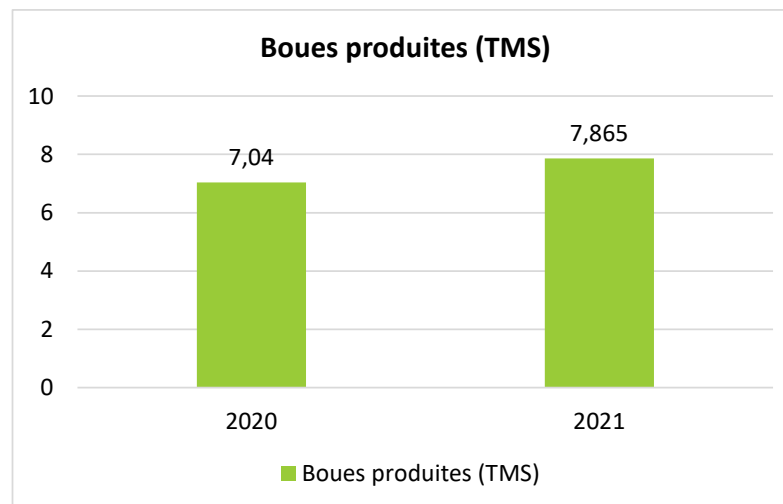
Charge organique reçue: 22,8 kg de DBO5
28 % de la capacité nominale

La station n'est pas conforme. les valeurs mesurées dépassent les normes de rejet et les concentrations réglementaires à respecter.

Caractéristiques techniques du service public

- Quantité des boues issues de l'ouvrage en tonne de matières sèches (D203.0)

	2020	2021
Boues produites (TMS)	7,04	7,865
Siccité moyenne %	5,5	5,5



Tarifification et recettes

➤ Fixation des tarifs en vigueur

Le tarif est constitué :

- d'une part qui revient à la collectivité. L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part Collectivité.
- d'une part revenant aux autres organismes (Agence de l'Eau).

➤ Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Tarification et recettes

✓ Redevances de l'Agence de l'Eau

Les redevances de préservation de la ressource et de lutte contre la pollution sont établies par l'agence de l'eau. Leur montant, en € par m³, est calculé chaque année. Elles sont uniques sur l'ensemble du service.

	1er janvier 2019	1er janvier 2020	1er janvier 2021	1er janvier 2022
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m ³)	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,16 €

✓ Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1er janvier 2019	1er janvier 2020	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an]	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60,00 €	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,8000 €	
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	97,00 €	97,00 €	97,00 €	45,00 €	-53,61%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	1,2500 €	1,2500 €	1,2500 €	0,4500 €	-64,00%
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m ³)	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,16 €	6,67%
	TVA	10%	10%	10%	10%	0,00%

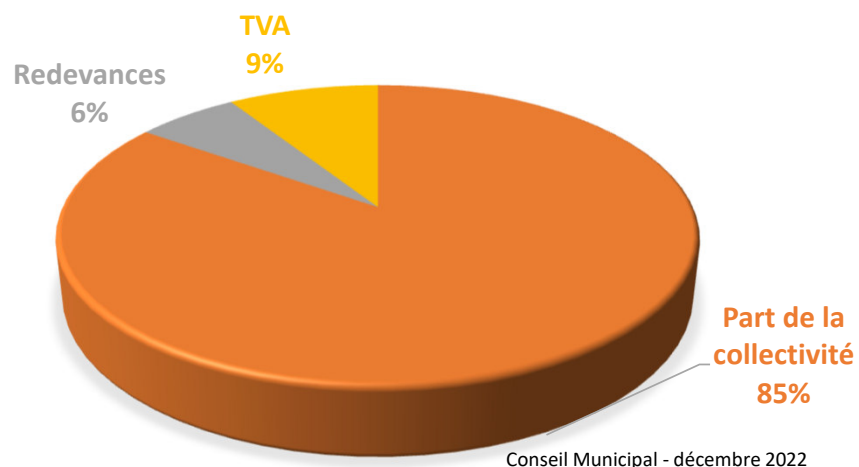
Tarifification et recettes

➤ Prix TTC du service – Prix au m³ pour une facture de 120 m³

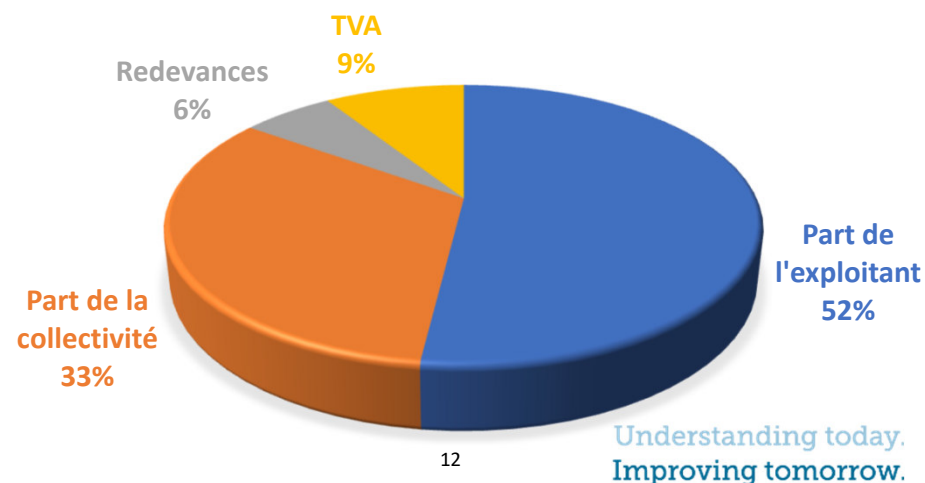
Le prix est de 2,51 €/m³ pour une facture 120 m³ au 1^{er} janvier 2022, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à l'année 2021

	1er janvier 2019	1er janvier 2020	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation
Part de l'exploitant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	156,00 €	
Part de la collectivité	247,00 €	247,00 €	247,00 €	99,00 €	-59,9%
Redevances	18,00 €	18,00 €	18,00 €	19,20 €	6,7%
TVA	26,50 €	26,50 €	26,50 €	27,42 €	3,5%
TOTAL	291,50 €	291,50 €	291,50 €	301,62 €	3,5%
Prix TTC au m3 pour 120 m3	2,43 €	2,43 €	2,43 €	2,51 €	3,5%

FACTURE 120 M3 AU 1ER JANVIER 2021



FACTURE 120 M3 AU 1ER JANVIER 2022



Tarification et recettes

- Recettes d'exploitation
- ✓ Recettes de la Collectivité

	2020	2021	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	29 315,45 €	111 112,40 €	279,02%

Pour mémoire, jusqu'au 31 décembre 2021, la Commune exploitait en régie le service public d'assainissement collectif.

À compter du 1^{er} janvier 2022, cette exploitation est confiée à la Société Publique Locale Eau du Ponant.

Indicateurs de performance

Les indicateurs sont issus du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013.

➤ Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)

Nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R.2224-6 du code général des collectivités territoriales. Un abonné est compté comme desservi par le réseau dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

208 branchements sont raccordés, nous considérons un taux à 100%.

➤ Conformité du **système de collecte** : cet indicateur est jugé par les services de la DDT. Conforme en 2020.

➤ Conformité des **équipements** d'épuration aux prescriptions nationales issues de la **directive ERU** (P.204.3)

Cet indicateur est jugé par les services de la DDT. Non conforme en 2020 (en attente des éléments 2021)

➤ Conformité de la **performance des ouvrages d'épuration** du service aux prescriptions nationales issues de la **directive ERU** (P205.3)

Cet indicateur est jugé par les services de la DDT. Non conforme en 2020 (en attente des éléments 2021)

➤ Conformité des **performances des équipements** d'épuration au regard des prescriptions de **l'acte individuel** (P254.3):

Cet indicateur est jugé par les services de la DDT. Non conforme en 2020 (en attente des éléments 2021).

➤ Taux moyen de renouvellement des réseaux (P253.2)

Le taux moyen de renouvellement du réseau de collecte est de 0 %, il n'y a pas eu de renouvellement des réseaux.

Indicateurs de performance

➤ **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)**

Cet indice a été modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. L'indice est compris entre 0 et 120.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est estimé à **15**.

Le détail de l'indice est présenté en annexe.

➤ **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)**

Le taux de Boues évacuées selon la filière conforme est de 100 % (épandage sur l'île).

➤ **Durée d'extinction de la dette de la Collectivité**

En 2021, la Collectivité n'a pas d'emprunt en cours de remboursement.

Créances - Actions de solidarité

- Montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité en application de l'article L.115-3 du code de l'action sociales des familles (P207.0)

0 € en 2021

Interventions et Travaux



➤ Interventions réalisées par le prestataire en 2021

- ✓ Linéaire de curage préventif: 0 ml
- ✓ Linéaire de curage curatif: non connu
- ✓ Linéaire ITV: 0 ml
- ✓ Nombre de désobstructions: non connu

➤ Principaux travaux réalisés par la Commune

- ✓ Remplacement d'une pompe sur le poste de relèvement pour un montant de 2 847 HT.

Annexe 1

Détail de l'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des réseaux d'assainissement



Antea Group

Understanding today.
Improving tomorrow.

anteagroup.fr

		2021
A - 15 p		
10	(VP.250) Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10
5	(VP.251) Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
B - 30 p		
L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		
10	(VP.252 VP.253 VP.254) Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253). La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	0
5	(VP.253) Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, 1 point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaire du linéaire total, jusqu'à 90%	0
15	(VP.255) L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	0
C - 75 p		
Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
10	(VP.256) Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseigné	0
5	(VP.256) Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	0
10	(VP.257) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	0
10	(VP.258) Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	0
10	(VP.259) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	0
10	(VP.260) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	0
10	(VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	0
10	(VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	0
		15

Annexe 2

Note d'information de l'Agence de l'eau



Antea Group

Understanding today.
Improving tomorrow.

anteagroup.fr